

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

49 indicateurs



publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/

Version
numérique
interactive



Ministère de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
Direction générale de
l'enseignement supérieur et
de l'insertion professionnelle
Direction générale de la
recherche et de l'innovation
Service de la coordination des
stratégies de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Sous-direction des
systèmes d'information et
des études statistiques
1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Directrice de la publication
Isabelle Kabla-Langlois

Rédacteur en chef
Emmanuel Weisenburger

Auteurs

Feres Belghith
Marc Bideault
Julien Calmand
Joëlle Chazal
Fabienne Corre
Jean-Pierre Dalous
Laurence Dauphin
Catherine David
Aurélie Demongeot
Christophe Dixte
Laurent Fauvet
Odile Ferry
Samuel Fouquet
Zoé Friant
Joëlle Grille
Christophe Jagers
Martine Jeljou
Aline Landreau-Masaro
Frédéric Laurent
Françoise Laville
Béatrice Le Rhun

Isabelle Maetz
Boris Ménard
Stéphane Montenache
Virginie Mora
Claudette-Vincent Nisslé
Sylvaine Péan
Laurent Perrain
Danielle Prouteau
Justin Quemener
Chris Roth
Marguerite Rudolf
Frédérique Sachwald
Marie-Laure Taillibert
Anna Testas
Fanny Thomas
Odile Wolber

Maquettiste (version papier)
Corinne Jadas

Impression
Ovation

The background features a dark blue gradient with several overlapping, semi-transparent circles of varying shades. Scattered throughout the scene are numerous small, light-colored geometric shapes, including squares and circles, in shades of yellow, purple, and white, creating a starry or abstract pattern.

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

résumé

Dans la continuité des précédentes éditions, cette 8^e édition de L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche présente un état des lieux annuels et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats. Chaque fois que les données le permettent, une mise en perspective internationale est réalisée. Pour chaque thème abordé - 49 au total - une double page est proposée, présentant une synthèse des principales données disponibles et plusieurs graphiques et tableaux illustratifs. L'essentiel des données est issu de sources exploitées par le service statistique ministériel en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques, SIES). Ce document s'appuie aussi largement sur d'autres sources émanant du MENESR (DEPP, DGRH notamment) ou d'autres organismes, en particulier de l'Insee, de l'OCDE, du Céreq, de l'OST du HCRES et de l'OVE.

Des dépenses en progression pour l'enseignement supérieur

En 2013, la collectivité nationale a dépensé 28,7 milliards d'euros (Md€) pour l'enseignement supérieur, soit une progression de 1,2 % par rapport à 2012 (en prix constants, c'est-à-dire corrigés de l'inflation). Cette dépense a connu une forte croissance depuis 1980 : elle a été multipliée par 2,5 (en prix constants) avec une augmentation moyenne annuelle de 2,8 %. En 2013, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 11 540 euros, soit 40 % de plus qu'en 1980. Elle est maintenant équivalente à la dépense moyenne pour un élève de lycée général ou technique (10 960 euros en 2013). Le coût par étudiant est toutefois différent selon les filières de formation : il varie de 10 850 euros en moyenne par an pour un étudiant d'université publique jusqu'à 14 850 euros pour un élève de CPGE. Le différentiel s'explique en grande partie par le taux d'encadrement pédagogique.

Plus des deux tiers de cette dépense pour l'enseignement supérieur concernent le personnel. À la rentrée 2013, le potentiel d'enseignement et de recherche dans l'enseignement supérieur public sous tutelle du MENESR est de 91 800 enseignants dont 57 000 enseignants-chercheurs et assimilés, soit 62 % de l'ensemble. Les enseignants du second degré et les enseignants non permanents représentent respectivement 14 % et 24 % de ces effectifs. En dix ans, le nombre d'enseignants dans le supérieur a progressé de près de 5 %.

La part de l'État est prépondérante dans le financement du supérieur, à environ 70 % en 2013. Celle des ménages est un peu inférieure à 9 %. À la rentrée 2013, plus de 660 000 étudiants ont bénéficié d'une aide financière directe sous la forme de bourses ou de prêts. Au total, l'aide financière et sociale en leur faveur, incluant notamment les allocations de logement et les allègements fiscaux, atteint 6,0 Md€, contre 3,5 milliards en 1995 (en prix constants).

En consacrant 1,5 % de son PIB en 2011 à l'enseignement supérieur, la France se situe un dixième de point au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (1,6 %) et se positionne loin derrière le Canada (2,8 %), les États-Unis (2,7 %), et la Corée du Sud (2,6 %).

Des effectifs d'étudiants au plus haut portés par le dynamisme de l'offre de formation de l'enseignement supérieur privé

Selon les résultats de la session 2014 du baccalauréat, 625 650 candidats ont obtenu le baccalauréat. Le taux de réussite atteint 88 %. La part d'une génération ayant le bac, qui a dépassé 60 % en 1995, est désormais de 77 % en 2014.

La quasi-totalité des bacheliers généraux et 74 % des bacheliers technologiques se sont inscrits dès la rentrée 2013 dans l'enseignement supérieur ; pour les bacheliers professionnels, dont une majorité se dirige d'emblée vers la vie active, le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur est certes inférieur mais il a nettement progressé en une dizaine d'années (33 % en 2013 contre 17 % en 2000, chiffrage hors formation en alternance). Tous baccalauréats confondus, la part des bacheliers 2013 inscrits immédiatement dans l'enseignement supérieur avoisine 75 % (hors formation en alternance). S'y ajoute une proportion significative de bacheliers, notamment professionnels, qui suivent des études supérieures par la voie de l'alternance.

Compte tenu de la part d'une classe d'âge qui parvient désormais à obtenir un baccalauréat, et de la fraction qui poursuit dans l'enseignement secondaire, il ressort ainsi que près de 60 % des jeunes accèdent désormais à l'enseignement supérieur.

À la rentrée 2013, 2 430 100 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur. Avec une augmentation de 1,8 % en un an, le nombre d'étudiants n'a jamais été aussi important, alors que les jeunes en âge d'étudier sont légèrement moins nombreux. Cela s'explique par une plus forte attractivité de l'enseignement supérieur auprès des bacheliers français mais aussi auprès des étudiants étrangers, qui représentent en 2013 plus de 12 % des étudiants. Depuis le début des années 2000, c'est l'enseignement supérieur privé qui connaît la plus forte progression de ses effectifs étudiants (+ 50 % entre 2000 et 2012).

Les bacheliers généraux se dirigent massivement vers l'université et notamment les formations générales et de santé. Viennent ensuite les formations professionnelles courtes (IUT, STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles.

L'attractivité de l'université présente d'assez forts contrastes selon les disciplines. En une dizaine d'années, entre 2004 et 2013, les effectifs étudiants

accueillis en formation de Santé ont fortement progressé (+ 30,0 %). La progression est aussi vive en Droit (+ 18,9 %). Dans les disciplines scientifiques et STAPS, les effectifs étudiants sont récemment revenus à leur niveau de 2004, après s'être repliés en cours de décennie. Enfin en Lettres, Sciences humaines et sociales, qui rassemble plus de la moitié des étudiants inscrits à l'université dans les disciplines générales, les effectifs se sont contractés entre 2004 et 2013 (- 5,5 %).

Rendue possible à partir de 1987, accélérée par la réforme LMD de 2002, la formation par l'apprentissage s'est fortement développée dans le supérieur. Le nombre d'apprentis a progressé de 92 % entre 2005 et 2012 et même de 10 % sur la dernière année. Il atteint 135 400 en 2012, soit 5,5 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Près d'un apprenti sur deux prépare un BTS, et un sur dix un diplôme d'ingénieur ou une licence.

Le doctorat est le diplôme le plus haut délivré dans l'enseignement supérieur, et constitue également une première expérience professionnelle pour de nombreux doctorants, bénéficiant de contrats doctoraux. Les docteurs constituent, surtout, le vivier de l'activité de recherche. Depuis 2000, la formation par la recherche s'effectue au sein d'écoles doctorales, avec une préparation de thèse d'une durée en principe de trois ans mais qui peut être plus longue, notamment dans les sciences humaines et sociales. En 2012, près de 13 000 doctorats ont été délivrés. Si le nombre de doctorants s'accroît de 3 % entre les rentrées 2000 et 2013, il a tendance à diminuer sur les dernières années. En revanche, le nombre de doctorats délivrés augmente de 54 % entre les sessions 2001 et 2012, le mouvement baissier des inscriptions des dernières années semblant compensé par une tendance au raccourcissement de la durée des thèses. La majorité des doctorats (60 %) se classent dans le domaine des Sciences.

Des disparités de réussite selon les filières

Pour certains diplômes, la réussite dans l'enseignement supérieur est fortement influencée par les antécédents scolaires des étudiants. C'est vrai pour la Licence générale, le DUT ou le BTS. Les bacheliers généraux y réussissent mieux que les bacheliers technologiques et professionnels et parmi les bacheliers généraux, les bacheliers qui ont eu une mention réussissent mieux que les autres. Par contre, le baccalauréat d'origine a peu d'influence sur la réussite en Licence professionnelle qui est forte : 88,0 % des étudiants inscrits obtiennent leur diplôme en un an. En revanche, seuls 44,5 % des étudiants de licence obtiennent leur diplôme en 3, 4 ou 5 ans. Le taux d'obtention d'un DUT ou d'un BTS en deux ans est respectivement de 69 % et 60 %.

Le parcours des élèves des classes préparatoires scientifiques ou commerciales est marqué par la réussite. Huit bacheliers sur dix entrés en classe préparatoire scientifique ou commerciale sont inscrits au terme de deux ou trois ans dans une école menant à un diplôme de niveau bac + 5. Quant aux classes littéraires, une part croissante d'étudiants (un tiers des bacheliers 2008) rejoint une école de niveau bac + 5 au bout de 3 ans. La montée en puissance de la Banque d'épreuves littéraires (BEL), et la diversification des voies de recrutement des écoles expliquent ce mouvement. Mais compte tenu du faible nombre de places offertes aux concours, leur débouché majoritaire reste encore l'université (deux tiers des étudiants rejoignent l'université après deux ou trois ans) et la plupart entrent en L3 sans avoir pris de retard sur un cursus purement universitaire.

La 5e année suivant leur baccalauréat, 72 % des étudiants entrés par la filière STS et 89 % des étudiants entrés par la filière IUT sont diplômés de l'enseignement supérieur, dont respectivement 22 % et 52 % détiennent un diplôme de niveau bac + 3. Près des trois quarts des lauréats d'une Licence générale poursuivent leurs études à l'université l'année suivante en Master mais la situation est contrastée d'une discipline à l'autre. En Droit, 87 % d'entre eux poursuivent en Master et le taux avoisine 80 % en Sciences. En revanche, les poursuites en Master sont moins élevées dans les autres disciplines (entre 64 et 71 %). Parmi les inscrits en première année de cursus Master en 2009-10 (M1), 57 % obtiennent en fine leurs masters, soit en 2 soit en 3 ans.

En 2013, on observe que 44 % des jeunes âgés de 25 à 29 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur. Pour autant, et même si cette proportion est nettement plus faible que pour la moyenne des pays de l'OCDE, 19 % des bacheliers entrés dans le supérieur en sortent encore sans diplôme, ce qui représente près de 75 000 jeunes par an.

L'enseignement supérieur s'ouvre aux différents milieux sociaux et se féminise, mais les écarts selon l'origine sociale restent vifs et des différences demeurent selon les formations

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur se poursuit : en 2013, 60 % des 20-24 ans ont fait des études supérieures (diplômés ou non), contre 32 % des 45-49 ans.

Cette augmentation concerne tous les milieux sociaux. Dans les catégories favorisées, parmi les enfants de cadres ou professions intermédiaires, 79 % des 20-24 ans étudient ou ont étudié dans le supérieur contre 58 % des 45-49 ans ; parmi les enfants d'ouvriers ou d'employés, la progression est un peu plus forte mais le niveau de départ particulièrement bas : 46 % des 20-24 ans ont fait des études supérieures contre 20 % des 45-49 ans.

En termes de diplômes, le rapport d'un à deux entre les deux groupes sociaux se retrouve : en moyenne, sur la période 2011-2013, 65 % des enfants



esr.fr/8/PST

de cadres ou de professions intermédiaires sont diplômés du supérieur contre 30 % des enfants d'ouvriers ou d'employés.

Si les diplômes technologiques courts, tels que les BTS et DUT, s'avèrent peu sélectifs socialement, l'université hors IUT et les grandes écoles le sont beaucoup plus : 30 % des enfants de cadres sortent diplômés d'une grande école ou de l'université à un niveau bac + 5 ou plus contre seulement 7 % des enfants d'ouvriers.

Plus de la moitié des étudiants sont des femmes (55 %). Largement majoritaires dans les filières universitaires de Lettres ou de Sciences humaines (70 %) et dans les formations paramédicales ou sociales (84 %), les femmes sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (CPGE, IUT). Elles restent particulièrement peu nombreuses, proportionnellement, dans l'ensemble des filières scientifiques. Notamment, en 2013-14, elles ne représentent encore qu'un peu plus d'un quart (27 %) des effectifs dans les écoles d'ingénieurs malgré une progression de 5 points en 15 ans. Enfin les femmes sont en plus faible proportion dans l'apprentissage.

Plus nombreuses dans la population étudiante, les femmes sont également davantage diplômées que les hommes. Si 46 % d'une génération accèdent à un diplôme du supérieur, cette part est supérieure à 50 % pour les femmes (51 %) alors qu'elle n'est que de 40 % pour les hommes. La situation des femmes sur le marché du travail est moins favorable. Leur trajectoire d'accès à l'emploi est moins rapide. Elles occupent moins souvent un emploi à durée indéterminée et plus souvent un emploi à temps partiel. En particulier, 3 ans après leur sortie de l'enseignement supérieur, un quart des femmes sont cadres contre plus d'un tiers des hommes.

Depuis 10 ans, la place des femmes s'est renforcée au sein de la population des enseignants-chercheurs. Elles occupent en 2013-14, un tiers des postes d'enseignants-chercheurs. Elles représentent 43,6 % des maîtres de conférences mais encore seulement 22,5 % des professeurs d'université.

Un diplôme de l'enseignement supérieur reste un atout pour l'emploi et la carrière

Les sortants de l'enseignement supérieur accèdent au marché du travail dans de meilleures conditions que les autres postulants, surtout en période de crise. Ils sont en particulier moins exposés au chômage, avec des nuances selon les niveaux de diplôme, les spécialités ou les voies de formation.

Tant l'étude de l'insertion à 30 mois des jeunes diplômés DUT, de licence professionnelle ou de master que les analyses à 3 ans de l'insertion des jeunes sortants du système éducatif confirment le caractère protecteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ainsi, en 2013, 13 % seulement de l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur en 2010 sont au chômage contre un quart des jeunes sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur. La situation est cependant contrastée en fonction des diplômes. Ainsi, 3 ans après leur sortie de l'enseignement supérieur, les ingénieurs et diplômés en santé de niveau bac + 2 / + 3 connaissent un chômage très faible (respectivement 3 % et 2 %). La situation des autres diplômés au regard du chômage est certes moins favorable mais confirme le caractère protecteur du diplôme.

La perception du public du caractère protecteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur est confirmée par la progression de la part des sortants de l'enseignement supérieur qui reprennent des études dans les 3 ans qui suivent leur formation initiale. Ainsi, 16 % de jeunes diplômés et près d'un tiers des sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur reprennent des études dans les 3 ans qui suivent leur formation initiale. C'est près du double du taux observé à la fin des années 1990.

Un effort de recherche soutenu dans le cadre d'une compétition mondiale exacerbée

La dépense intérieure de recherche et développement en France s'est élevée en 2012 à 46,5 Md€ et représente 2,23 % du produit intérieur brut (PIB). La France se situe derrière la Corée du Sud (4,4 %), le Japon (3,4 %), les États-Unis (2,7 %) et l'Allemagne (3,0 %) mais devant le Royaume-Uni (1,7 %). En 2013, la DIRD atteindrait 47 milliards d'euros (2,23 % du PIB).

L'effort de recherche est surtout le fait des entreprises qui, en 2012, exécutent 65 % des travaux de R&D réalisés sur le territoire national et financent 59 % de ces travaux. La dépense intérieure de recherche du secteur public s'élève à 16,5 Md€ en 2012 reposant majoritairement sur les organismes de recherche (55 %) mais aussi fortement sur les établissements d'enseignement supérieur (40 %). La dépense intérieure de R&D des entreprises est de 30,1 Md€ en 2012. En 2012, les PME représentent 86 % des entreprises ayant réalisé des activités de R&D en France. Elles apportent 16 % des dépenses intérieures de R&D (DIRD), dont plus de la moitié en faveur des activités de services. Les grandes entreprises, à l'origine de 59 % de la DIRD, réalisent les trois-quarts de leur effort en haute et moyenne-haute technologie. Les dépenses intérieures de R&D des entreprises se concentrent ainsi à plus de 50 % sur six branches de recherche : « Industrie automobile », « Construction aéronautique et spatiale », « Industrie Pharmaceutique », « Industrie chimique », « Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure » et « Composants, cartes électroniques et équipements périphériques ».

Par ailleurs les entreprises ont consacré une part non négligeable de leur DIRD à des domaines transversaux comme les nouveaux matériaux, les nanotechnologies, la biotechnologie et l'environnement.

Environ un tiers des entreprises sont innovantes technologiquement et parmi celles-ci, 70 % entreprennent une activité de R&D. La recherche publique collabore avec 14 % des entreprises innovantes technologiquement, les plus actives en recherche, qui concentrent 70 % des dépenses de R&D des entreprises. Ces entreprises appartiennent essentiellement aux secteurs des « activités scientifiques et techniques » et des « Industries manufacturières ».

Les entreprises sont soutenues dans cet effort par l'État via des aides directes, des coopérations avec les organismes publics dans les domaines civils ou militaires et des dispositifs fiscaux comme le crédit d'impôt recherche (CIR) ou le statut de jeune entreprise innovante (JEI). En 2012, 6 % des travaux de R&D des entreprises sont financés par des ressources publiques et la créance du CIR atteint à 5,3 Md€. La France de ce point de vue ne se distingue pas des autres pays de l'OCDE où les dispositifs fiscaux de soutien à la recherche privée se développent, traduisant une concurrence accrue entre pays pour attirer les activités de R&D des entreprises. Les collectivités territoriales participent aussi à l'effort de recherche notamment en finançant des opérations immobilières ou des transferts de technologie : en 2013 leur budget R&T est estimé à 1,3 Md€.

Au total, chercheurs et personnels de soutien confondus, ce sont près de 564 500 personnes qui se consacrent en 2012 à la R&D, au moins pour une part de leur activité, soit un peu plus de 412 000 personnes en équivalent temps plein. Entre 2007 et 2012 le nombre de chercheurs a progressé rapidement (+ 16,8 %) pour atteindre 259 100 chercheurs en équivalents temps plein (+ 10 000 équivalents temps plein (ETP) par rapport à 2011), ce qui place la France en 2^e position dans l'Union européenne derrière l'Allemagne et juste devant le Royaume-Uni. Cette progression a été plus forte dans les entreprises (+ 26 %) que dans les administrations (+ 5 %). En 2012, 60 % des chercheurs sont en entreprises. En entreprise, près d'un chercheur sur deux est employé dans seulement 5 branches (« Industrie automobile », « Activités informatiques et services d'information », « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », « Construction aéronautique et spatiale », « Industrie pharmaceutique », « Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure) et la croissance des effectifs de recherche est essentiellement portée par les branches de services dont les effectifs progressent 10 fois plus vite que ceux des branches industrielles.

La part des femmes parmi le personnel de recherche s'élève à 29 % en 2012. Elle est plus faible dans les entreprises (22 %) que dans les administrations (40 %). Elle est également plus faible parmi les chercheurs (26 %) que parmi les personnels de soutien (35 %). Pour plus d'un chercheur sur deux en entreprise en 2011, le diplôme d'ingénieur est le diplôme le plus élevé. En revanche, seuls 12 % des chercheurs en entreprise disposent d'un doctorat. En outre, pour un tiers des docteurs en entreprise, le doctorat vient compléter un diplôme d'ingénieur. La recherche publique constitue le débouché majeur des docteurs : 5 ans après l'obtention de leur diplôme, un sur deux travaille dans la recherche publique contre un sur quatre dans la recherche privée. Le quart restant, qui occupe d'autres fonctions, se dit moins satisfaits de leur emploi et bénéficie de rémunérations inférieures.

Publications scientifiques et dépôt de brevets constituent deux productions majeures, mesurables, de l'activité de recherche. La compétition internationale y est nettement visible. En 2013, la France se classe au 6^e rang mondial en part mondiale de publications scientifiques. Cette part atteint 3,5 %. Sa part de citations à 2 ans dans des publications ultérieures, qui rend compte, mieux que la mesure simple des publications, de leur impact sur le progrès scientifique, est de 3,9 %. Ces deux taux diminuent depuis 1999, notamment du fait de l'arrivée de nouveaux pays sur la scène scientifique internationale comme la Chine, l'Inde ou le Brésil. L'évolution du positionnement de la France est comparable à celle de ses grands homologues européens part de publications en baisse, indice d'impact en augmentation et supérieur à la moyenne mondiale. La répartition par discipline est globalement équilibrée par rapport à la représentation mondiale. La France se distingue, néanmoins, par une forte spécialisation en mathématiques.

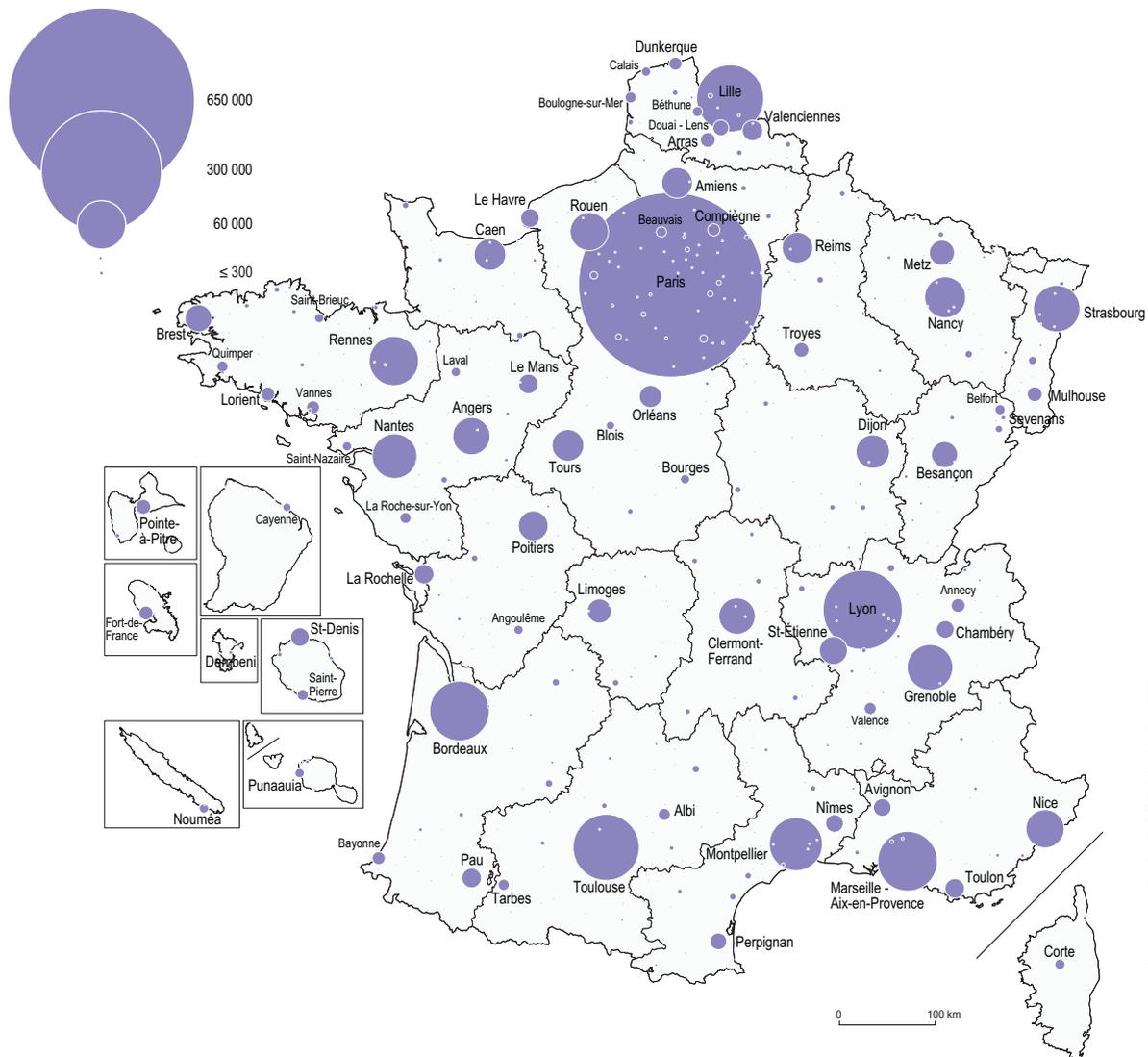
La France est également bien située dans la compétition internationale en matière de brevets. En 2012, la France se classe au 4^e rang mondial dans le système européen des brevets (6,4 % des demandes enregistrées) et au 7^e rang mondial dans le système américain (2,1 % des brevets délivrés). Elle est notamment spécialisée en « transports », « nanotechnologies, microstructures », « chimie organique fine », « moteurs, pompes, turbines », « BTP », « pharmacie » et « matériaux, métallurgie ».

Dans les deux systèmes, la part mondiale de la France diminue depuis 2004, du fait de l'entrée de nouveaux pays comme la Chine ou la Corée du Sud.

Avec 11,5 % des contributions allouées par l'Union européenne dans le cadre du 7^e PCRD, la France est le troisième pays bénéficiaire derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. Le nucléaire, l'espace et l'aéronautique constituent ses domaines de prédilection. Mais les positions nationales s'érodent, notamment en raison de la trop faible mobilisation des acteurs français.

les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2013-2014

Nombre d'étudiants inscrits
par unité urbaine (Insee 2010)



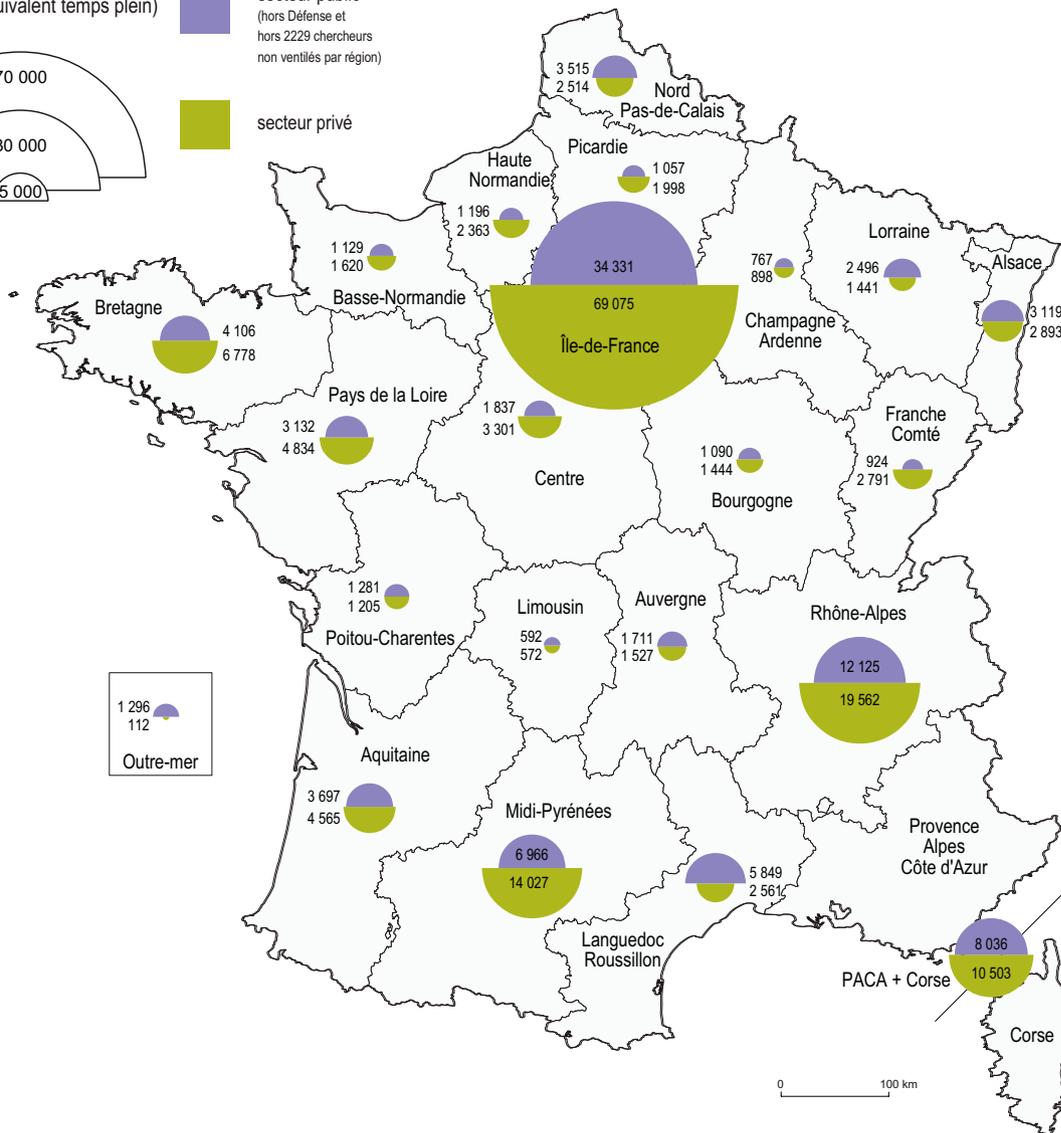
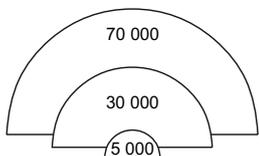
Source et réalisation : MENESR-DGES/IDGRI-SIES

les effectifs de chercheurs en 2012

Nombre de chercheurs par région, en ETP (équivalent temps plein)

secteur public
(hors Défense et hors 2229 chercheurs non ventilés par région)

secteur privé



Source et réalisation : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

Sommaire

enseignement supérieur

01	p 12	la dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
02	p 14	la dépense pour l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE
03	p 16	l'aide sociale aux étudiants
04	p 18	les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MENESR
05	p 20	les personnels non-enseignants de l'enseignement supérieur sous tutelle du MENESR
06	p 22	qualification et recrutement des enseignants-chercheurs
07	p 24	le baccalauréat et les bacheliers
08	p 26	les évolutions de l'enseignement supérieur depuis 50 ans : croissance et diversification
09	p 28	l'accès à l'enseignement supérieur
10	p 30	le profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur
11	p 32	les étudiants en formation dans l'enseignement supérieur
12	p 34	l'apprentissage dans le supérieur
13	p 36	les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur
14	p 38	la vie étudiante : la santé des étudiants
15	p 40	la vie étudiante : logement, indépendance et niveau de vie
16	p 42	parcours et réussite des étudiants entrés par les filières STS, IUT et CPGE
17	p 44	les parcours et la réussite en Licence, Licence professionnelle et Master
18	p 46	la formation continue dans l'enseignement supérieur
19	p 48	le niveau d'études de la population et des jeunes
20	p 50	le niveau d'études selon le milieu social
21	p 52	l'insertion professionnelle des diplômés de l'université (Master, DUT, LP)
22	p 54	le début de carrière des jeunes sortant de l'enseignement supérieur
23	p 56	reprise d'études et insertion
24	p 58	les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur
25	p 60	la parité dans l'enseignement supérieur

recherche

26	p 62	l'effort de recherche et développement en France
27	p 64	les dépenses intérieures de recherche et développement
28	p 66	la recherche et développement par catégorie d'entreprises
29	p 68	les dépenses de recherche des principaux organismes publics
30	p 70	le financement des activités de recherche et développement de la recherche publique
31	p 72	le crédit d'impôt recherche, dispositif de soutien à la R&D des entreprises
32	p 74	le financement de la R&T par les collectivités territoriales
33	p 76	les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires consacrés à la recherche
34	p 78	le financement et l'exécution de la R&D en France et dans les entreprises
35	p 80	les moyens humains de la recherche et développement
36	p 82	la parité dans la recherche
37	p 84	les chercheurs en entreprise
38	p 86	le doctorat et les docteurs
39	p 88	l'insertion à trois ans des docteurs diplômés en 2010
40	p 90	les Jeunes Entreprises Innovantes
41	p 92	la R&D en biotechnologie dans les entreprises
42	p 94	la R&D en nouveaux matériaux et en nanotechnologies dans les entreprises
43	p 96	la recherche en environnement
44	p 98	innovation technologique et recherche publique
45	p 100	la place de la France dans le 7 ^e PCRDT
46	p 102	les publications scientifiques de la France
47	p 104	le positionnement de la France dans le monde par ses publications scientifiques
48	p 106	la production technologique de la France mesurée par les demandes de brevet auprès de l'Office européen des brevets
49	p 108	la production technologique de la France mesurée par les brevets de l'Office américain des brevets

table des sigles et abréviations

ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale.	CNES : Centre national d'étude spatiale.
ADEME : Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.	CNRS : Centre national de la recherche scientifique.
AES : [Filière] Administrative économique et sociale.	CNU : Conseil national des universités.
ALS : Allocation de logement à caractère social.	COM : Collectivités d'outre-mer.
ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.	CPER : Contrat de projet État-Région.
ANR : Agence nationale de la recherche.	CPES : Classe préparatoire aux études supérieures.
ANRS : Agence nationale de recherche sur le SIDA et les hépatites virales.	CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles.
APL : Aide personnalisée au logement.	CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
ASU : Administration scolaire et universitaire.	CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment.
ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.	CTRS : Centre thématique de recherche et de soin.
ATSS : [Personnels] Administratifs, techniques, de service, de santé et sociaux.	CUFR : Centre universitaire de formation et de recherche.
AUAU : Allocation unique d'aide d'urgence.	DAEU : Diplôme d'accès aux études universitaires.
BCS : Bourses sur critères sociaux.	DCG : Diplôme de comptabilité et gestion (ex-DPECF).
BEP : Brevet d'études professionnelles.	DEA : Diplôme d'études approfondies.
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières.	DEG : Droit, économie, gestion.
BTS : Brevet de technicien supérieur.	DERD : Dépense extérieure de recherche et développement.
BTS : Brevet de technicien supérieur agricole.	DERDE : Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.	DESCF : Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
CBPRD : Crédits budgétaires publics de R&D.	DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.	DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées.
CEPA : Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement.	DEUG : Diplôme d'études universitaires générales.
Céreq : Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications.	DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.
CFA : Centre de formation d'apprentis.	DGCL : Direction générale des collectivités locales.
CHU : Centre hospitalier universitaire.	DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.
CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche.	DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire.
CIR : Crédit d'impôt recherche.	DGFIP : Direction générale des finances publiques.
CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.	DGRH : Direction générale des ressources humaines.
CITE : Classification internationale type des enseignements (UNESCO).	DGRI : Direction générale de la recherche et de l'innovation.
CLCC : Centre de lutte contre cancer.	DIE : Dépense intérieure d'éducation.
CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales.	DIEO : [Personnels de] Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
CNAM : Conservatoire national des arts et métiers.	DIRD : Dépense intérieure de recherche et développement.
	DIRDA : Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.

DIRDE : Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.

DNB : Diplôme national du brevet.

DNRD : Dépense nationale de recherche et développement.

DNRDA : Dépense nationale de recherche et développement des administrations.

DNRDE : Dépense nationale de recherche et développement des entreprises.

DNTS : Diplôme national de technologie spécialisée.

DOM : Département d'outre-mer.

DRT : Diplôme de recherche technologique.

DSCG : Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.

DUT : Diplôme universitaire de technologie.

ENS : École normale supérieure.

EPA : Établissement public à caractère administratif.

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale.

EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial.

EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique.

ES : Économie et social.

ESA : Agence spatiale européenne.

ETI : Entreprises de taille intermédiaire.

ETP : Équivalent temps plein.

EUMETSAT : Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques.

FNAU : Fond national d'aide d'urgence.

FSDIE : Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

HDR : Habilitation à diriger des recherches.

HCRES : Haut conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

IAE : Institut d'administration des entreprises.

IEP : Institut d'études politiques.

IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

IFSTTAR : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux.

IFSI : Institut de formation en soins infirmiers.

INALCO : Institut national des langues et civilisations orientales.

INCA : Institut national du cancer.

INED : Institut national d'études démographiques.

INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques.

INP : Institut national polytechnique.

INPI : Institut national de la propriété intellectuelle.

INRA : Institut national de la recherche agronomique.

INRIA : Institut national de recherche en informatique et en automatique.

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques.

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale.

IPEV : Institut polaire français Paul Émile Victor.

IRD : Institut de recherche pour le développement.

IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

IRSTEA : Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

ISBL : Institution sans but lucratif.

ITER : International Thermonuclear Experimental Reactor.

ITRF : Ingénieurs techniques de recherche et formation.

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres.

IUP : Institut universitaire professionnalisé.

IUT : Institut universitaire de technologie.

JEI : Jeune entreprise innovante.

L : Littéraire.

LEBM : Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire.

LFI : loi de finance initiale.

LLA : Lettres, langues, arts.

LMD : Licence, master, doctorat.

LNE : Laboratoire national de métrologie et d'essais.

LOLF : Loi organique relative aux lois de finances.

LP : Licence professionnelle.

LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

M1 : Master première année.

M2 : Master deuxième année.

table des sigles et abréviations

MAAF : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	d'innovation dans les transports terrestre.
MBA : Master of business and administration.	PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.
MCF : Maître de conférences.	R&D : Recherche et développement.
Md€ : Milliard d'euros.	R&T : Recherche, développement et transfert de technologie.
M€ : Million d'euros.	RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles.
MEDDE : Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Énergie.	RTRA : Réseaux thématiques de recherche avancée.
MENESR : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	S : Scientifique.
MIC : Micro-entreprise(s)	SHS : Sciences humaines et sociales.
MIRES : Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.	SIES : [Sous-direction des] Systèmes d'information et études statistiques.
MSG : Maîtrise de sciences de gestion.	SISE : Système d'information pour le suivi des étudiants.
MST : Maîtrise de sciences et techniques.	ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social (anciennement SMS).
NABS : Nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et des programmes scientifiques.	STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
NAF : Nomenclature d'activités française.	STG : Sciences et technologie de la gestion (anciennement STT).
nd : non disponible.	STI : Sciences et technologies industrielles.
ns : non significatif.	STIC : Sciences et technologies de l'information et de la communication.
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.	STS : Section de techniciens supérieurs.
OEB : Office européen des brevets.	STS [Disciplines] : Sciences-Technologies-Santé.
ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales.	STT : Sciences et technologies tertiaires.
OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé.	TOM : Territoire d'outre-mer.
OST : Observatoire des sciences et techniques.	UE : Union européenne.
OVE : Observatoire de la vie étudiante.	URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur.	UT : Université de technologie.
PACES : Première année commune aux études de santé.	USPTO : United States Patent and Trademark Office.
PCEM : Premier cycle des études médicales.	VAE : Validation des acquis de l'expérience.
PCRDT : Programme-cadre de recherche et développement technologique.	\$PPA : Dollar mesuré en parité de pouvoir d'achat.
PCS : Professions et catégories sociales.	
PME : Petite(s) et moyenne(s) entreprise(s).	
PMI : Petite(s) et moyenne(s) industrie(s).	
PIA : Programme Investissements d'avenir.	
PIB : Produit intérieur brut.	
PR : Professeur des universités.	
PREDIT : programme interministériel de recherche et	

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – un site compagnon

Un site web dédié est associé à cette publication. Adapté aux mobiles, tablettes, ordinateurs portables et de bureau, il propose une exploration interactive du contenu et de nombreuses fonctionnalités pour approfondir votre analyse :

- Lexique ;
- Moteur de recherche ;
- Chiffres clés ;
- Accès aux références associées à chacune des contributions ;
- Exploration de la collection des graphiques utilisés ;
- Graphiques interactifs ;
- Exploration du contenu par auteur, institution contributrice, source utilisée ;
- Accès à l'ensemble des données sous-jacentes proposées en licence ouverte

publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/



L'Atlas régional des effectifs étudiants 2013-2014

L'Atlas régional des effectifs étudiants constitue un document de base pour une approche territoriale, régionale et nationale de l'enseignement supérieur en France.

Les effectifs d'étudiants sont présentés par formations, établissements et situés sur le territoire.

L'Atlas régional des effectifs étudiants permet aux différents partenaires et acteurs du système d'enseignement supérieur de disposer d'une vision exhaustive commune du paysage de l'enseignement supérieur.

15 €, juin 2015

Site internet dédié en web adaptatif

Toutes les informations de l'Atlas régional des effectifs d'étudiants vous sont proposées sur un site internet dédié, adapté aux mobiles, tablettes, ordinateurs portables et de bureau :

- graphiques dynamiques, cartographies et tableaux
- 13 ans de données
- Accès à la plateforme open data du MENESR

publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/atlas/



La plate-forme de données ouvertes sur l'enseignement supérieur et le recherche du MENESR

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose un ensemble de jeux de données ouvertes sur l'enseignement supérieur et la recherche. Cette offre est fédérée au sein d'une plate-forme proposant des fonctionnalités avancées de filtrage, d'exportation sous divers formats (ouverts ou propriétaires) et un accès par API.

Ces jeux de données couvrent notamment les effectifs d'étudiants inscrits dans l'ensemble des formations d'enseignement supérieur localisés à la commune sur un historique de 13 ans, les statistiques régionalisées sur la R&D, les participations nationales au 8^e programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union européenne, des informations géolocalisées sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les écoles doctorales, les structures de transfert, de valorisation et d'accompagnement de l'innovation financées par le MENESR.

data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/



**> Vous recherchez une publication du
ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche sur l'Enseignement
supérieur et la Recherche**

sur internet
[publication.enseignementsup-
recherche.gouv.fr](http://publication.enseignementsup-
recherche.gouv.fr)

Courriel
contact.eesr@recherche.gouv.fr

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche constitue un état des lieux annuel et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats, en le situant, chaque fois que les données le permettent, au niveau international. Chacune des 49 fiches présente sur une double page au moyen de graphiques, de tableaux et de commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur chaque sujet.



16 €

ISSN 1962-2546
Dépôt légal
2^e trimestre 2015
ISBN 978-2-11-139428-5



Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
DGESIP/DGRI-SIES Sous-direction des systèmes
d'information et des études statistiques
1, rue Descartes – 75231 Paris CEDEX 05